



Envoyé en préfecture le 06/05/2019
Reçu en préfecture le 06/05/2019
Affiché le
ID : 066-246600449-20190429-32_19_VEHICALSH-AU

Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 32/19

Attribution de marché public de fournitures par procédure adaptée
Acquisition d'un véhicule léger d'occasion

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par délibération n° 114/2015 du 10 Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'achat du véhicule de service mis à disposition pour l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH),

CONSIDERANT QU'après consultation de trois prestataires, la proposition de la société AUDOISE AUTOMOBILE répond le mieux à la demande de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché de fourniture d'un véhicule type PEUGEOT Partner Standard Electrique, n° de série VF37DZKYZGJ826182, de 06/2017 – 122 km avec :

AUDOISE AUOMOBILE
Le Peyrou – Route de Perpignan BP 237
11 102 NARBONNE CEDEX

pour un montant de 15 146,76 € TTC

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section d'Investissement – article 2182.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 29 avril 2019.

Le Président

René OLIVE

